



CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Energie

Séance du 7 juillet 2024

ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Arrêté des comptes 2023
3. Point financier
4. Conventions et Partenariats
5. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales
6. Patrimoine

Point d'actualité

Restauration Méridienne : 186 dossiers sont validés et 20 dossiers sont en cours de validation. Un montant de 40 millions a été provisionné pour le PSE (Plan de Sauvegarde de l'emploi). 107 dossiers pour départ volontaire au lieu 45 dossiers de reclassement interne.

À ce jour, le PSE est valorisé à 31 millions d'euros. La CCAS a adressé 3 appels de fonds pour 8 millions d'euros. Le 4^e appel de fonds avoisinera les 1,5 million d'euros. La CCAS ne pourra pas assumer la dernière semaine de production pour cause d'inventaire. Concernant le plan de revitalisation, suite à la demande auprès des employeurs, la CCAS est en attente d'un retour de l'état (au-delà de leurs obligations sociales à l'égard des salariés qu'elles licencient, une obligation territoriale incombe aux grandes entreprises dont

les restructurations affectent par leur ampleur, l'équilibre des bassins d'emplois sur lesquels elles sont implantées. Dans une logique réparatrice, elles sont tenues de contribuer à la récréation d'activité et au développement des emplois dans ces territoires, avec pour objectif de contribuer à recréer autant d'emplois qu'elles n'en ont supprimé).

Arrêté des comptes 2023

Le rapport du commissaire aux comptes : FO Énergie suivra la validation des comptes faite par le commissaire aux comptes.

Cependant, nous relevons plusieurs interrogations quant à certaines dépenses notamment au niveau des fonds propres et au niveau des immobilisations.

Concernant le PSE, il y a obligation de constituer une provision pour les dépenses à venir. À ce jour, la provision a été correctement évaluée et s'élève à 24 millions d'euros.

Par ailleurs, une première réserve a été émise par le commissaire aux comptes sur les recettes des séjours adultes gérées par la CCAS. Pour obtenir la levée de cette réserve, un travail est toujours en cours pour fiabiliser les données comptables.

Une deuxième réserve a été exprimée par le commissaire aux comptes sur les écarts relatifs aux soldes à payer des bénéficiaires lors de l'achat de séjour. Ces écarts ne peuvent, à ce jour, être justifiés faute d'une interface fiable garantissant les écritures comptables. Selon le commissaire aux comptes, un travail est en cours pour une interface entre le logiciel de réservation et le logiciel comptable.

Pour FO Énergie, il est urgent de réagir face à ces réserves émises par le commissaire aux comptes. La gestion doit pouvoir garantir une lisibilité et une totale transparence sur les comptes de la CCAS.

FO vote CONTRE

Agir, ne pas subir!

Point financier

ACC SCI Le Herbau : La proposition est faite d'une avance en compte courant pour un montant de 38000 € à verser début septembre.

FO vote CONTRE

ACC SCI Ramatuelle Risoul : Au regard du solde de la trésorerie, la proposition est faite d'une avance en compte courant d'un montant de 228000 €, à verser en juillet et remboursable par la SCI dès que sa situation de trésorerie le permet.

FO vote CONTRE

ACC SCI Pelvezy : La proposition est faite d'une avance en compte courant d'un montant de 154000 € à verser au plus tôt.

FO vote CONTRE

ACC SCI Pic du Tourmalet : La proposition est faite d'une ACC d'un montant de 108000 € à verser en juillet.

FO vote CONTRE

FONCIÈRE Augmentation de capital de la Foncière Activités Sociales de l'Énergie (FASE) pour augmenter les fonds propres via l'absorption des comptes courants des SCI intégrées dans la FASE.

FO vote CONTRE

FONCIÈRE Remplacement de membre et mandatement à l'assemblée générale

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, un suivi rigoureux des avances en compte doit être réalisé pour garantir le remboursement intégral. À ce jour, notre demande est toujours en attente.

Conventions et Partenariats

Convention partenariat CREA festival MOMIX 202 pour un montant de 3000,00 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat Théâtre de la Cité 2024 pour un montant de 3250,00 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat Jolie Môme/La Belle Rouge 2024 pour un montant de 1700,00 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat Uzeste Musical 2024 pour un montant de 8500,00 €

FO vote CONTRE

Convention Partenariat Lecture sous l'arbre 2024 pour un montant de 1000,00 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat Fiesta des Suds 2024 pour un montant de 9000,00 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat Centre de Promotion du Livre et de la Jeunesse 2024 pour un montant de 10000 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat Très tôt Théâtre 2024 pour un montant de : 6000,00 €

FO vote CONTRE

Convention partenariat International Visual Théâtre 2024 pour un montant de 1000, 00 €

FO vote CONTRE

Convention éco-pâturage Le Cormier, en vue d'y faire paître un troupeau d'une dizaine de moutons. La convention est consentie à titre gratuit.

FO vote POUR

Participation Fête de l'Humanité 2024 : un budget prévisionnel pour la Fête de l'Humanité est demandé pour un montant de 36500 €
(Convention [emplacement 60 m 2 Forum social] 18000 € TTC moyens techniques 10000 € TTC - frais de réception 8500 € TTC)

FO vote CONTRE

FO Énergie souhaite que ces événements locaux soient accessibles et proposés au national et profitent à l'ensemble des bénéficiaires.

L'accès à la culture doit être à la portée de chacun sans contrainte et avec des aides qui pourraient favoriser les participations à ces activités. Par ailleurs, pour FO Énergie les CMCAS devraient pouvoir porter pleinement financièrement ces projets proposés en proximité par le biais de dotations plus importantes.

Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales

● Commission Assurances et Prévoyance

Transfert contrat IDCP F : le contrat IDCP F est assuré par AXA, assureur historique des «garanties accidentelles» IDCP A (avant fusion des contrats A et M au sein d'IDCP N).

Pour faciliter le suivi du contrat, il est proposé de procéder au transfert du contrat vers SOLIMUT en tant qu'assureur du contrat principal IDCP. AXA et SOLIMUT ont donné leur accord de principe sur ce projet. Il n'y aura aucun impact, la CCAS étant et restant gestionnaire du contrat.

FO vote POUR

Validation comptes CSMR 2023 : La gestion pour 2023 apparaît structurée et donne satisfaction. FO Énergie restera attentive sur l'année 2024 et le devenir de ces contrats.

FO vote POUR

● Commission Activités Culturelles

Aide à la création 3 Colonnes (création d'une sculpture intitulée : Métamorphose d'un tueur diabolique en un bijou admirable) pour un montant de 2000 €

FO vote CONTRE

Aide à la création Amalia/Chantier des Francos pour un montant de 8000 €

FO vote CONTRE

Pour FO Énergie, les aides à la création devraient être proposées aux bénéficiaires et non à des partenaires extérieurs afin de favoriser le développement à la culture au sein des IEG.

● Commission Activités Internationales

Convention France-Kurdistan 2024

FO vote CONTRE

Convention FSGT 2024

FO vote CONTRE

Convention APIAF (Association Promotion Initiatives Autonomes des Femmes qui apporte un soutien aux femmes victimes de violences conjugales) : Mise à disposition gracieusement 2 hébergements, 2 T5, de la période du dimanche 7 au dimanche 21 juillet 2024, et la période du dimanche 28 juillet au dimanche 11 août 2024 sur le site de La Bastide sur l'Hers.

FO vote POUR

Pour FO Énergie, la solidarité est une valeur portée qui doit être définie et cadrée. La CCAS doit rester dans son champ d'action et venir en aide sur des actions ponctuelles et diversifiées.

Patrimoine

TREGUNC : cession de parcelles pour un montant de 17952 € à la mairie. Ces terrains agricoles attenants au domaine de la Pinède étaient inutilisables et permettront de réaliser un parking gratuit pour les bénéficiaires.

FO vote POUR

Prochaine séance
le 26 septembre 2024

**Le secteur activités sociales reste à votre disposition par mail :
secteur.activitessociales@fnem-fo.org**